



Swiss-European Mobility Programme SEMP : Principes de qualité officiels

Le SEMP est le programme suisse de mobilité destiné à l'Enseignement tertiaire et formation professionnelle supérieure.

Toutes les institutions suisses d'enseignement supérieur officiellement reconnues et de formation professionnelle supérieure, disposant de filières de formation reconnues par la Confédération, qui sont titulaires d'un certificat de qualité SEMP (charte SEMP) ou d'une charte européenne de l'enseignement supérieur (European Charter for Higher Education ECHE) sont autorisées à déposer une demande de financement auprès de Movetia. La charte constitue le cadre de qualité pour le financement des activités de mobilité au travers du SEMP.

Institutions étrangères partenaires des institutions suisses participant au SEMP

Sont qualifiées d'institutions étrangères partenaires les institutions de niveau tertiaire officiellement reconnues qui, conformément aux lois et pratiques du pays dans lequel elles sont établies, offrent un diplôme reconnu ou d'autres qualifications du niveau tertiaire reconnues au niveau de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle supérieure.

La condition préalable à la promotion de la mobilité dans le cadre du SEMP est que toutes les institutions d'enseignement impliquées dans la mise en œuvre de la mobilité du SEMP, en Suisse et à l'étranger, s'engagent à accepter et à respecter les principes généraux de qualité du programme. Les institutions partenaires dotées d'une European Charter for Higher Education ECHE s'acquittent de leurs obligations telles que stipulées dans leur charte. Les institutions partenaires sans ECHE doivent explicitement accepter les engagements généraux et les principes de qualité mentionnés ci-après.

Les institutions suisses avec une ECHE ou une charte SEMP ainsi que les institutions étrangères partenaires prennent les engagements et respectent les principes suivants :

Engagements généraux et principes de qualité

Généralités

- Promouvoir les activités de mobilité du SEMP, en faire la promotion et donner de la visibilité.
- Student Mobility for Studies (SMS) et Staff Mobility for Teaching Assignments (STA): Mettre en œuvre les activités de mobilité dans le cadre d'accords interinstitutionnels valides.
- Exempter les participant-e-s à la mobilité entrante des frais relatifs aux cours, à l'immatriculation, aux examens, à l'accès aux laboratoires et aux bibliothèques. Cependant, des frais minimes peuvent être facturés sur la même base que le corps estudiantin local pour des frais tels que les assurances, les associations d'étudiants et l'utilisation de divers matériels.
- Garantir l'égalité de traitement académique entre les participant-e-s à la mobilité et la communauté universitaire locale. Assurer l'intégration des personnes mobiles (incoming) dans la vie universitaire.
- Respecter pleinement les principes de non-discrimination; promouvoir et garantir l'égalité d'accès et de chances pour les participant-e-s mobiles de tous horizons, en particulier pour les groupes issus de milieux défavorisés ou de populations vulnérables.
- Adopter une procédure de sélection transparente et documentée, garantissant l'égalité des chances pour les personnes mobiles.

movetia.ch

Reconnaissance

- Décrire en amont les procédures de reconnaissance de manière transparente.
- Garantir aux étudiant-e-s une reconnaissance complète et transparente des activités achevées avec succès (ECTS ou équivalent), comme convenu dans les accords d'études et de stages obligatoires (Learning Agreements).
- Fournir gratuitement et en temps utile aux étudiant-e-s entrant-e-s et à leurs institutions d'envoi, à la fin ou peu après leur mobilité, des relevés de notes (« Transcript of Records ») en anglais ou dans la langue de l'institution d'envoi, contenant une liste complète et précise de leurs résultats.
- S'engager dans la promotion et la reconnaissance de la mobilité du personnel académique.

Préparation et accompagnement de la mobilité

- Fournir un soutien général aux personnes mobiles (étudiant-e-s et personnel des institutions de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure) et un service de conseil et d'assistance approprié.
- Publier et mettre à jour les listes de cours ou de modules en temps utile afin de fournir des informations transparentes à toutes les parties concernées.
- Établir et conclure les déclarations d'engagement (mobilité étudiante) ou les Grant Agreements (mobilité du personnel) avant la mobilité.
- Valider, avant le début de la mobilité, les accords d'études et de stages (Learning Agreements)
 et les Mobility Agreement pour le personnel entre les institutions ou entreprises d'envoi et
 d'accueil et les personnes mobiles. Pour la mobilité étudiante, la validation peut également être
 effectuée au plus tard peu après le début de la mobilité.
- Bien préparer les participant-e-s outgoing à la mobilité et soutenir l'acquisition de compétences linguistiques.
- Fournir une assistance pour l'obtention de visas, pour la souscription d'assurances (notamment pour les stages) et pour la recherche d'un logement (pour les étudiant-e-s entrant-e-s). Informer les participant-e-s mobiles dans les cas où la couverture d'assurance n'est pas automatique.
- Sensibiliser les étudiant-e-s et le personnel aux possibilités de voyager de manière plus écologique.